



Règlement du « 2^e CharcuTrail Charentais »

Le 2^e CharcuTrail Charentais est une épreuve organisée par l'association : Running Nature 16 de Saint Saturnin (16), l'esprit de l'association c'est partager notre passion dans la détente, la bonne humeur et la convivialité...

Le 24 novembre 2024,

- 12 Km Course à pied non-chronométré
- 6 Km Marche non-chronométré

Le parcours sera ponctué de ravitaillements et douceurs charcutières et à l'arrivée une médaille qui va « envoyer du pâté » pour tous les participants inscrits.

Le nombre de participants est limité à 300 personnes.

Départ : Parking du Centre Socio Culturel de Saint Saturnin (16)

Heures de départ :

- 10H00 le 12 Km
- 10H05 le 6 Km

Conditions d'âge :

- 16 ans pour le 12 Km
- Sans limite d'âge si accompagné pour le 6 Km marche

Prix unique 13,00€ (Frais Amilevent inscription non inclus)

Les participants mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

Les inscriptions :

- Inscription avec paiement sécurisé sur Amilevent inscription
- Inscription sur place +2€

La remise des dossards se fera

- Sur place le 24 novembre à partir de 08H30
- Chez Stadium 16400 LA COURONNE le 23/11 de 10H à 12H

Aucun remboursement ne sera effectué par l'organisation sans justificatif médical.

Le dossard est fourni par l'organisation. Le participant doit porter le dossard visiblement, pendant la totalité de la course à pied / marche.

Tout engagement est personnel.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à manquement à ce règlement.

Ceci n'est pas une compétition, nous ne demandons pas de certificat médical, si vous avez un doute pour votre santé, vérifiez l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied / de la marche.

Les parcours ne permettent pas l'accueil de participants en fauteuil, des passages en mono-trace ne sont pas compatibles.

Récompenses : des récompenses seront offertes par tirage au sort.

Secours et Sécurité : Sauveteurs - Signaleurs aux intersections avec les routes

Responsabilité Civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

Les participants courent et/ou marchent sous leur entière responsabilité. Ils s'engagent à respecter le code la route et le tracé balisé tout le long du parcours.

L'équipe organisatrice se réserve le droit d'annuler l'épreuve, en cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants ou des bénévoles, sans que les participants ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

La sécurité est l'affaire de tous les intervenants, notamment des participants.

L'organisation se réserve le droit de publier le nom des participants, d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve.

Chaque participant autorise l'organisation ainsi que les ayants-droits, tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation sur laquelle il pourrait apparaître.

Renseignements : Cyril CLAUDIN 06 09 18 39 61 / Ingrid Ramezi 06 60 67 03 91